

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 19 Septembre 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN -
TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2017/2018 : Vous pouvez joindre la Commission
Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- **CLUBS** : CHATTE US - LES AVENIERES - MARTINEROIS – SAINT PAUL DE
VARCES - SASSENAGE US – SAINT ANDRE LE GAZ – VERSAU - VOREPPE CS
- **MAIRIES**: CHATTE – SASSENAGE - ST MARTIN D'HERES – ST VERAND - VOREPPE
- **LIGUE**: ST MARTIN D'URIAGE

Courriers reçus :

- **CLUBS** : FC VALLEE BLEUE – ST PAUL DE VARCES -
- **MAIRIE** : BOURGOIN - JALLIEU

TERRAINS : Visites Installations : BREZINS Vendredi 22/09 - LES AVENIERES à reprogrammer –

ECLAIRAGE : Confirmation des éclairages à venir pour :

-CHATTE lundi 25/09 - SASSENAGE jeudi 28/09 - VOREPPE lundi 2/10 – St MARTIN D'HERES
jeudi5/10

DEROGATIONS 2017/2018

Suite à l'engagement des Municipalités concernées les installations ci-dessous sont provisoirement homologuées de Niveau 5 pour la saison 2017/2018.

- Le club de SUD-ISERE peut utiliser l'Installation Sportive « **LAURENT TURC** ».
- Le club de ST PAUL de VARCES peut utiliser l'Installation Sportive « **GREORY KUCHLE** ».

INFO LIGUE - COUPE DE FRANCE CLASSEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les rencontres doivent se dérouler obligatoirement sur une Installation Sportive classée au minimum au niveau 5, 5s, 5SY ou 5SYE.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures pour trouver une Installation Sportive de repli correspondant au niveau de Classement prévu ci-dessus. Sinon la rencontre sera inversée dans la mesure où le club visiteur possède une Installation Sportive comme indiqué ci-dessus.

.....

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 6	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	07/07/2017
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests reçu
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	19/05/2017

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

.....

Information :

Les dispositifs du F.A.F.A pour la saison 2017/2018 seront disponibles courant semaine 42 après validation par le Bureau Exécutif de la ligue du Football amateur.

Le F.A.F.A vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: la professionnalisation des clubs (Emploi) –l'amélioration de l'encadrement (Formation) – l'amélioration des installations (Equipement) et le déplacement des équipes de jeunes (Transport).

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune concernant les Installations Sportives – La Formation - L'Emploi – Le Transport : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la **Commission F.A.F.A du District** pour avis et préparation de votre dossier.
